

## Compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2018

**Etaient présents :** MM. AYÇAGUER, BOYE, PASIAN, BRUSTON, SOBIERAJEWICZ, HOMERH, MERCI, MICLO, RICHARDSON, LAFARGE, SACAREAU, DE OLIVEIRA, PREOTTO, MONTES, MARAIS, BRETOS, GIRARD, LANGER, CHAUDRON.

**Absents ayant donné procuration :** Mme MONDON, M. GUY

**Absents :** Mme HERNANDEZ, M. MAINARDIS

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21H00.

M. PASIAN est élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- Rénovation de l'éclairage public du centre bourg situé sur la Route de l'Aérodrome (RD 43B) et route de Saint-Hilaire (RD 43) (référence 5 AS 251)

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette modification de l'ordre du jour.

Après lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2018, les remarques suivantes sont formulées :

- Concernant les travaux de réfection de l'électricité de l'église, Mme LANGER souhaite rappeler la chronologie. Le premier devis obtenu par la mairie est antérieur aux élections municipales et s'élève à 30 000 €. Le devis sollicité en 2016 par Mme LANGER s'élève à 14 000 €. Mme LANGER précise qu'il n'y a jamais eu de devis établi à 45 000 € comme indiqué dans le compte-rendu. Elle précise également que les équipements prévus dans les devis qu'elle avait obtenus sont bien plus modestes et non comparables à ceux des devis établis par le cabinet BOUSSOTROT. M. BRUSTON indique que le chiffre de 45 000 € est effectivement faux mais les devis d'un montant de 12 000 à 15 000 € existent bel et bien puisqu'ils faisaient partie du dossier de consultation des entreprises.
- Concernant la cour de l'école, Mme BRETOS indique que la somme de 42 000 € avait été inscrite au budget, et que le montant estimé est à ce jour de 86 000 €. Il y a donc un dépassement de 44 000 € dont 15 000 € sont liés à la mise en accessibilité. Au final le dépassement est de 29 000 €. Mme BRETOS signale que M. le Maire avait indiqué que ce dépassement du budget était admissible et souhaiterait que ce commentaire soit ajouté dans le compte-rendu.
- M. MICLO souhaite apporter une précision concernant le refus de scolarisation des élèves issus de communes voisines et en particulier celle du FAUGA. M. MICLO souhaiterait qu'il soit précisé que le Conseil Municipal avait refusé à l'unanimité d'accepter des élèves issus d'une autre commune dès lors que le Maire de cette commune refusait de participer financièrement aux frais de scolarité de ces enfants.
- Au sujet du temps de travail des ATSEM évoqué en page 16, Mme DE OLIVEIRA précise qu'elle avait indiqué que l'avis de la Communauté de Communes Cœur de Garonne n'avait pas été recueilli. Elle explique que cette absence d'avis avait motivé son abstention. M. le Maire précise que cet avis ne sera rendu qu'après le vote des attributions de compensation au mois de juin 2018 et que pour l'instant le transfert de la compétence Enfance Jeunesse n'est pas encore totalement résolu.
- Remarque de Mme BRETOS au sujet de la création d'un poste d'ATSEM. Elle ne remet pas en cause le besoin d'ATSEM, mais considère que cette création de poste est un peu précipitée et des simulations à

moyen et long terme auraient été nécessaires. M. le Maire indique qu'il va organiser une réunion de la commission du budget pour évoquer la situation du personnel communal d'autant plus que M. Roger STALH a décidé de faire mutation vers la Communauté de Commune Cœur de Garonne. Le départ de cet agent très polyvalent et efficace constitue une grosse perte pour la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la prise en compte de ces remarques et adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2018.

### **1 – Election de deux adjoints :**

Suite à la démission de M. GARCIA et de Mme HERNANDEZ, il est nécessaire de procéder à une élection de deux adjoints remplaçants.

M. le Maire souhaite au préalable donner quelques explications. Il indique que cette séquence de remaniement de l'exécutif municipal qui a débuté il y a près de 2 mois a été très pénible.

M. le Maire a reçu tous les membres du Conseil Municipal, individuellement, pour évoquer la reconstitution de l'exécutif municipal. Constatant des différends quant à cette réorganisation, M. le Maire a proposé que MM. GUY et MAINARDIS deviennent adjoints et Mme MERCI, conseillère déléguée.

Cependant, très récemment, une lecture détaillée du texte législatif a fait apparaître que notre commune ayant dépassé le seuil des 1000 habitants, et parce qu'il s'agit de remplacer deux adjoints ayant démissionné en même temps, il est obligatoire de proposer une liste paritaire constituée de deux Conseillers, une femme et un homme. L'élection de ces deux adjoints doit également s'effectuer selon un scrutin de liste. En cas de non respects de ces dispositions, l'élection pourraient être invalidée.

De ce fait, lundi 5 juin, M. le Maire a proposé que Mme MERCI et M. GUY deviennent adjoints et que M. MAINARDIS reste conseiller délégué. M. le Maire indique que M. MAINARDIS a mal vécu ce changement soudain et comprend sa déception. M. le Maire poursuit en signalant que M. MAINARDIS s'investit énormément et que la fin du mandat verra aboutir 6 dossiers de travaux particulièrement conséquents et exigeant un suivi très important, et que dans ces conditions, il est essentiel de conserver l'engagement et la motivation de M. MAINARDIS intacts.

Aussi, M. le Maire fera des propositions, avec le nouvel exécutif municipal, qui seront à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Ainsi, une redistribution du montant des indemnités du maire, des adjoints et conseillers délégués pourrait être envisagée afin d'augmenter l'indemnité de M. MAINARDIS. M. le Maire rappelle que les indemnités ont déjà été modulées à la baisse lors du précédent remaniement de l'exécutif municipal. M. le Maire envisage également de confier la gestion du personnel technique à M. MAINARDIS.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection de Mme MERCI et M. GUY qui figurent tous deux sur le même bulletin de vote. M. le Maire rappelle que toute rature ou modification du bulletin entraîne la nullité de celui-ci.

L'élection est contrôlée par MM. PRETOTTO et GIRARD. Cette élection se fait en l'absence de M. GUY, absent ce jour à la suite d'une hospitalisation.

M. GUY et Mme MERCI sont élus respectivement 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> adjoints :

- 14 votes pour
- 5 votes blancs
- 2 votes nuls

### **3 – Election des délégués auprès des différents organismes associés et Réorganisation des commissions et comités consultatifs :**

Les commissions et comités consultatifs animés par M. GARCIA ou Mme HERNANDEZ sont à modifier. Il est souhaitable de profiter de cette réorganisation pour procéder à toute autre modification dans leur constitution. Conseil d'Écoles élémentaire et maternelle : M. GUY devient titulaire, Mme SOBIERAJEWICZ demeure suppléante.

Commission consultative de l'aérodrome Muret-Lherm : Mme BOYÉ est titulaire et Mme SOBIERAJEWICZ remplace M. GARCIA comme suppléante.

Correspondant défense : M. BRUSTON remplace M. GARCIA.

Commission urbanisme : Mme HERANDEZ quitte cette commission.

Conseil municipal des jeunes : Mme DE OLIVEIRA et M. MICLO rejoignent cette commission.

Conseil municipal des aînés : M. le Maire remplacera M. GARCIA

Assainissement : M. GIRARD rejoint cette commission

Commission groupe scolaire : M. GUY animera cette commission.

Voirie et réseaux : M. GIRARD participera à cette commission.

Action sociale Mme MERCI animera cette commission

Environnement : M. BRUSTON souhaite s'inscrire à cette commission

Travaux : M. GIRARD participera à cette commission.

CCAS : Mme MERCI animera cette commission.

Budget : Mme MERCI et M. GUY deviennent membre de la commission budget.

Associations : M. PRETOTTO souhaite participer à cette commission.

Accessibilité : Mme LANGER et Mme MARAIS rejoignent cette commission.

Commission d'Appel d'Offre : M. GIRARD et Mme LANGER deviennent titulaires

Fêtes et cérémonies : Mme BOYÉ remplace M. GARCIA

Voisins vigilants : M. BRUSTON et Mme LANGER animeront cette commission

Gestion des alarmes et de la vidéo-surveillance : M. PASIAN remplace M. GARCIA

M. le Maire signale qu'il y a trois commissions de la Communauté de Commune Cœur de Garonne dans laquelle aucun conseiller Lhermois ne siège et lance un appel à candidature : commissions communication, culture et tourisme et services techniques

#### **5 – Marché restauration scolaire :**

Le marché de livraison de repas en liaison froide qui lie la commune avec la société ANSAMBLE, arrivant à expiration au 31 août 2018, il a été nécessaire de publier un marché pour renouveler ces prestations.

Le cahier des charges a été travaillé en commission constituée à cet effet, comprenant la commission écoles, les directrices de la MJC, des écoles élémentaire et maternelle, les Lherminots et la responsable de la restauration scolaire. Le marché a été publié le 23 avril 2018 pour une remise des offres au 25 mai 2018 à 17 h00. Deux offres ont été réceptionnées en Mairie. Les critères de choix étaient les suivants :

- Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée : 50 %
- Prix de la prestation: 30 %
- Proximité de livraison: 20 %

Une séance de négociation a eu lieu le mardi 5 juin avec les deux candidats et une réunion de la commission ad'hoc s'est déroulé le mercredi 6 juin pour proposer sa décision.

Les parents d'élèves ont souhaité mettre l'accent sur l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée et les circuits courts favorisant ainsi des producteurs locaux.

Mme SOBIERAJEWICZ indique qu'il a été demandé aux prestataires de fournir une fois par semaine des pommes bio car il s'agit du fruit le plus traité. De même, il a été demandé de fournir des volailles labélisées.

	<b>ANSAMBLE € TTC</b>	<b>ANSAMBLE + options € TTC</b>	<b>API € TTC</b>	<b>API + options € TTC</b>
<b>Maternelle</b>	2.42	2.52	2.448	2.764
<b>Elémentaire</b>	2.57	2.785	2.627	3.049
<b>Adultes</b>	2.95	3.06	3.017	3.439

Mme BOYÉ demande si les repas sont livrés dans des contenants en plastique qui sont directement réchauffés. Mme SOBIERAJEWICZ répond que les deux possibilités existent mais qu'il est possible de demander des plats en inox.

M. MICLO demande si la traçabilité des produits est connue et communiquée à la commune. Mme SOBIERAJEWICZ répond par l'affirmative.

Les prestations avec options ayant été finalement jugées non intéressantes par la commission, celle-ci propose de retenir la société ANSAMBLE, actuel titulaire du marché. Mme SOBIERAJEWICZ indique que les tarifs sont à la hausse car les parents d'élèves souhaitent qu'il y ait plus de qualité.

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix de la commission et retient la société ANSAMBLE.

#### **6 – Révision des tarifs de la cantine scolaire :**

Les tarifs de la restauration scolaire appliqués aux familles, établis le 22 juin 2017 sont les suivants :

	<i>Restauration scolaire 2017/2018 (+2%)</i>	<i>Fréquentations en % sur avril 2018</i>
<b>QF &lt; 199</b>	2,87	0
<b>200&lt;QF&lt;399</b>	2,88	4.11
<b>400&lt;QF&lt;599</b>	2,89	6.62
<b>600&lt;QF&lt;799</b>	2,9	11.66
<b>800&lt;QF&lt;999</b>	2,91	10.44
<b>1000&lt;QF&lt;1199</b>	2,92	14.73
<b>1200&lt;QF&lt;1499</b>	2,93	17.84
<b>QF &gt; 1500</b>	2,94	34.50

Il est nécessaire, de revoir ces tarifs et il est préconisé de revoir les tranches calculées en fonction du quotient familial, du fait d'un nombre important de tranches et du très faible écart entre chaque tranche.

Mme BRETOS rappelle que l'écart d'un centime entre chaque tranche s'explique par le fait que lors de l'introduction du quotient familial, durant le précédent mandat municipal, la hausse du tarif devait également être contenue. Il n'avait alors pas été possible d'introduire des écarts entre tranches plus importants.

Les propositions tarifaires pour la rentrée 2018/2019 avec réduction du nombre de tranches sont les suivantes :

	<i>Restauration scolaire 2018/2019</i>
<b>QF &lt; 799</b>	2,9
<b>800&lt;QF&lt;1199</b>	2,98
<b>QF &gt; 1200</b>	3.05

Mme DE OLIVEIRA rappelle que la communication auprès des parents sera difficile puisque vont perdurer 6 tranches pour les tarifs ALAE contre 3 tranches pour la restauration scolaire, même si le nombre de tranches est amené à être rediscuté. Mme SOBIERAJEWICZ indique que la MJC a revu cette proposition. Mme DE



OLIVEIRA regrette qu'avec un quotient familial à 1200 une famille se trouve désormais dans la dernière tranche tarifaire. 50% des familles seront désormais dans la catégorie du quotient familial maximal.

Mme MARAIS ne trouve pas cela gênant étant donné qu'il n'y avait qu'un centime d'écart en tranches. M. MONTES précise que l'écart sur 21 repas mensuels est de 1,47 €.

	Fréquentations en % sur avril 2018	Prix Restauration scolaire 2017/2018 en €	Après augmentation de 2 % en € sur tarifs 2017/2018	Tarifs Selon proposition	Différence / 2017-2018 selon nouvelle tarification
<b>QF &lt; 199</b>	0	2,87	<b>2.93</b>	2.90	+ 0.03
<b>200&lt;QF&lt;399</b>	4.11	2,88	<b>2.94</b>	2.90	+ 0.02
<b>400&lt;QF&lt;599</b>	6.62	2,89	<b>2.95</b>	2.90	+ 0.01
<b>600&lt;QF&lt;799</b>	11.66	2,9	<b>2.96</b>	2.90	0.00
<b>800&lt;QF&lt;999</b>	10.44	2,91	<b>2.97</b>	2.98	+ 0.07
<b>1000&lt;QF&lt;1199</b>	14.73	2,92	<b>2.98</b>	2.98	+ 0.06
<b>1200&lt;QF&lt;1499</b>	17.84	2,93	<b>2.99</b>	3.05	+ 0.12
<b>QF &gt; 1500</b>	34.50	2,94	<b>3.00</b>	3.05	+ 0.11

Mme SOBIERAJEWICZ rappelle que cette simplification des tranches correspond également au résultat de l'enquête effectuée auprès des parents d'élèves, même s'il faut l'avouer peu de réponses ont été reçues.

Par 17 voix pour et 4 absentions (MM. BRUSTON, DE OLIVEIRA, MERCI, MICLO), le Conseil Municipal approuve les modifications tarifaires.

#### **7 – Avenant au marché d'élaboration du schéma directeur de gestion pluviale et révision du schéma directeur d'assainissement de la commune :**

Le cabinet d'études AQUALIS a présenté un avenant au marché d'un montant de 610 € HT.

Les prestations relevant du contenu de la tranche conditionnelle relative à l'élaboration du rapport d'évaluation environnementale (études, rapport provisoire et définitif) ont été modifiées.

Il s'agit des postes suivants :

- Une mesure de débit sur réseau supplémentaire a été effectuée et s'élève à 490 €
- Le montant de la programmation du rapport provisoire est augmenté de 120 €

#### **MARCHE ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT AVENANT N° 3**

	Montant avenant	Prestations suppl	Montant du marché
<b>AVENANT N° 1</b> juin 2016	<b>3 300€ HT</b>	Mesures <sup>suppl</sup> réunion <sup>suppl</sup>	20 955€ HT
<b>AVENANT N° 2</b> janvier 2017	<b>610€ HT</b>	Mesure débit rapport provisoire	21 565€ HT
<b>AVENANT N°3</b> avril 2018	<b>6 480€ HT</b>	ITV de 1400ml à 5000	28 045€ HT

Mme BOYÉ précise que les inspections caméra sur le réseau ont été portées à environ 5000 m linéaires contre une estimation initiale de 1400 m.

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide le paiement de cet avenant pour un montant de 610 € HT.

#### **8 – Marché de rénovation énergétique du groupe scolaire et du centre de loisirs – Phase 2 : choix des entreprises :**

Le marché de rénovation énergétique du groupe scolaire et du centre de loisirs – Phase 2 a été publié selon la procédure concurrentielle avec négociation, le 17 avril 2018 pour une remise des offres fixée dans un premier temps au 18 mai 2018 avant 12h00 et reportée au 25 mai 2018 avant 12h00.

Il est décomposé en 5 lots : Doublage, isolation – Menuiseries – Ventilation, ECS, régulation – Eclairage – Photovoltaïque.

Ont été réceptionnées en Mairie, les offres suivantes selon les lots :

- Lot 1 : 1 offre
- Lot 2 : 3 offres
- Lot 3 : 1 offre
- Lot 4 : 2 offres
- Lot 5 : 3 offres

Une séance de négociation avec toutes les entreprises s'est tenue le lundi 4 juin. Le cabinet EcoZimut assistait la commune lors de cette séance.

Lot n°1 : Doublage et isolation				
Pli	Entreprise	Base CL Montant €HT	Base GS Montant €HT	Total base Montant €HT
1	NFC Innovation	18 246,35	21 977,92	40 224,27

(estimation : 38 855 €HT)

Lot n°2 : Menuiseries				
Pli	Entreprise	Base CL Montant €HT	Base GS Montant €HT	Total base Montant €HT
1	CHM	1 379,08	27 595,16	28 974,24
2		5 770,00	34 874,00	40 644,00
3		4 908,00	41 078,00	45 986,00

(estimation : 37 200 €HT)

Lot n°3 : C.V.C.				
Pli	Entreprise	Base CL Montant €HT	Base GS Montant €HT	Total base Montant €HT
1	ALIBERT	2 423,80	26 627,90	29 051,70

(estimation : 38 005 €HT)

Lot n°4 : Eclairage						
Pli	Entreprise	Base CL Montant €HT	Base GS Montant €HT	Total base Montant €HT	Variante 1 CL Montant €HT	Variante 1 GS Montant €HT
1	INEOLED	3 952,97	13 228,84	17 181,81	2 814,81	8 760,78
2		6 781,80	22 177,91	28 959,71		

Lot n°4 : Eclairage				
Pli	Entreprise	Variante 2 CL Montant €HT	Proposition option par l'entreprise GS Montant €HT	Proposition option par l'entreprise CL Montant €HT
1	INEOLED	4 026,77	12 894,23	3 929,87
2		10 499,14		

(estimation : 29 440 €HT)



Lot n°5 : Photovoltaïque (estimation : 24 360 €HT)		
Pli	Entreprise	Base GS Montant €HT
1		17 500,00
2	SOLAIREWATT	22 365,00
3		22 750,00

Les travaux affectés au centre de loisirs (CL) sont différenciés de ceux du groupe scolaire (GS), la compétence enfance jeunesse ayant été transférée à la CC Cœur de Garonne au 1<sup>er</sup> janvier 2018. De ce fait les montants relatifs à ces travaux ne seront pas imputés sur le budget communal, mais seront facturés à la CC Cœur de Garonne.

M. BRUSTON présente ensuite le résultat des négociations.

Lot n°1 : Doublage et isolation				
Pli	Entreprise	Base CL Montant €HT	Base GS Montant €HT	Total base Montant €HT
1	NFC Innovation	23 392,92	19 021,35	<b>42 414,27</b>

M. BRUSTON explique qu'après négociation le prix est supérieur car des prestations avaient été oubliées :  
 - installation de chantier  
 - reprise étanchéité des menuiseries du groupe scolaire

Lot n°2 : Menuiseries				
Pli	Entreprise	Base CL Montant €HT	Base GS Montant €HT	Total base Montant €HT
1	CHM	4 571,73	28 925,44	<b>33 497,17</b>
2		7 707,00	33 827,00	41 534,00
3		4 590,00	42 446,00	47 036,00

M. BRUSTON explique qu'après négociation le prix est supérieur car une prestation supplémentaire a été ajoutée afin de remplacer une prote endommagée et non réparable au Centre de Loisirs.

Lot n°3 : C.V.C.				
Pli	Entreprise	Base CL Montant €HT	Base GS Montant €HT	Total base Montant €HT
1	ALIBERT	2 423,80	26 236,85	<b>28 660,65</b>

Lot n°4 : Eclairage					
Pli	Entreprise	Base CL Montant €HT	Base GS Montant €HT	Total base Montant €HT	Variante 1 CL Montant €HT
1	INEOLED	3 952,97	13 228,84	17 181,81	2 814,81
2		6 781,80	16 818,03	23 599,83	

Lot n°4 : Eclairage					
Pli	Entreprise	Variante 1 GS	Variante 2 CL	Variante pavés LED GS	Total variante pavés LED
			Pavés LED		
		Montant €HT	Montant €HT	Montant €HT	Montant €HT
1	INEOLED	8 760,78	3 929,87	12 894,23	<b>16 824,10</b>
2			10 499,14	20 790,03	31 289,17

(estimation : 29 440 €HT)

M. BRUSTON indique que l'entreprise a fait une proposition qui ne consiste pas uniquement à faire du « relamping » et remplacer les ampoules par des ampoules LED. Au contraire sa proposition consiste à remplacer la totalité des appareils, solution plus pérenne.

Lot n°5 : Photovoltaïque		
Pli	Entreprise	Base GS Montant €HT
1		17 500,00
2	SOLAIREWATT	<b>19 930,00</b>
3		20 600,00

(estimation : 24 360 €HT)

M. BRUSTON indique que le choix de l'entreprise a été compliqué car chaque entreprise propose des panneaux PV avec des technologies différentes, des dispositifs d'onduleurs ou micro-onduleurs et des garanties différentes. Les rendements à 20 ou 25 ans étaient également en écart. Enfin, l'injection de l'électricité produite, sur les deux bâtiments a été compliquée à étudier et a nécessité une validation par les pompiers. Ainsi, une solution d'autoconsommation collective devra être étudiée avec ENEDIS. C'est essentiellement le critère « durée de garantie » des panneaux qui a été privilégié par la commission. Un affichage didactique sera également prévu dans le hall du groupe scolaire pour sensibiliser les élèves à l'énergie ainsi produite.

<b>TOTAL OFFRES PROPOSEES :</b>	<b>141 326.19 € HT</b>
<i>SUBVENTION FSIL ACCORDEE (50%)</i>	<i># 70 000.00 € HT</i>
<i>SUBVENTION FEDER ACCORDEE (30%)</i>	<i># 40 000.00 € HT</i>
<b>SOLDE COMMUNE + CCCG (#7 000 €)</b>	<b># 30 000.00 € HT</b>
<b>ESTIMATION MAITRISE D'ŒUVRE :</b>	<b>167 860,00 € HT</b>

M. PASIAN demande à M. BRUSTON s'il a été prévu un contrat de maintenance de l'installation PV, afin de procéder au nettoyage régulier des panneaux PV qui seront régulièrement souillés du fait d'un dépôt important de pollens au printemps. M. BRUSTON répond par la négative. M. MICLO ajoute que la présence d'une haute tension continue importante nécessitera la prise de précautions particulières lors d'intervention sur la toiture terrasse.

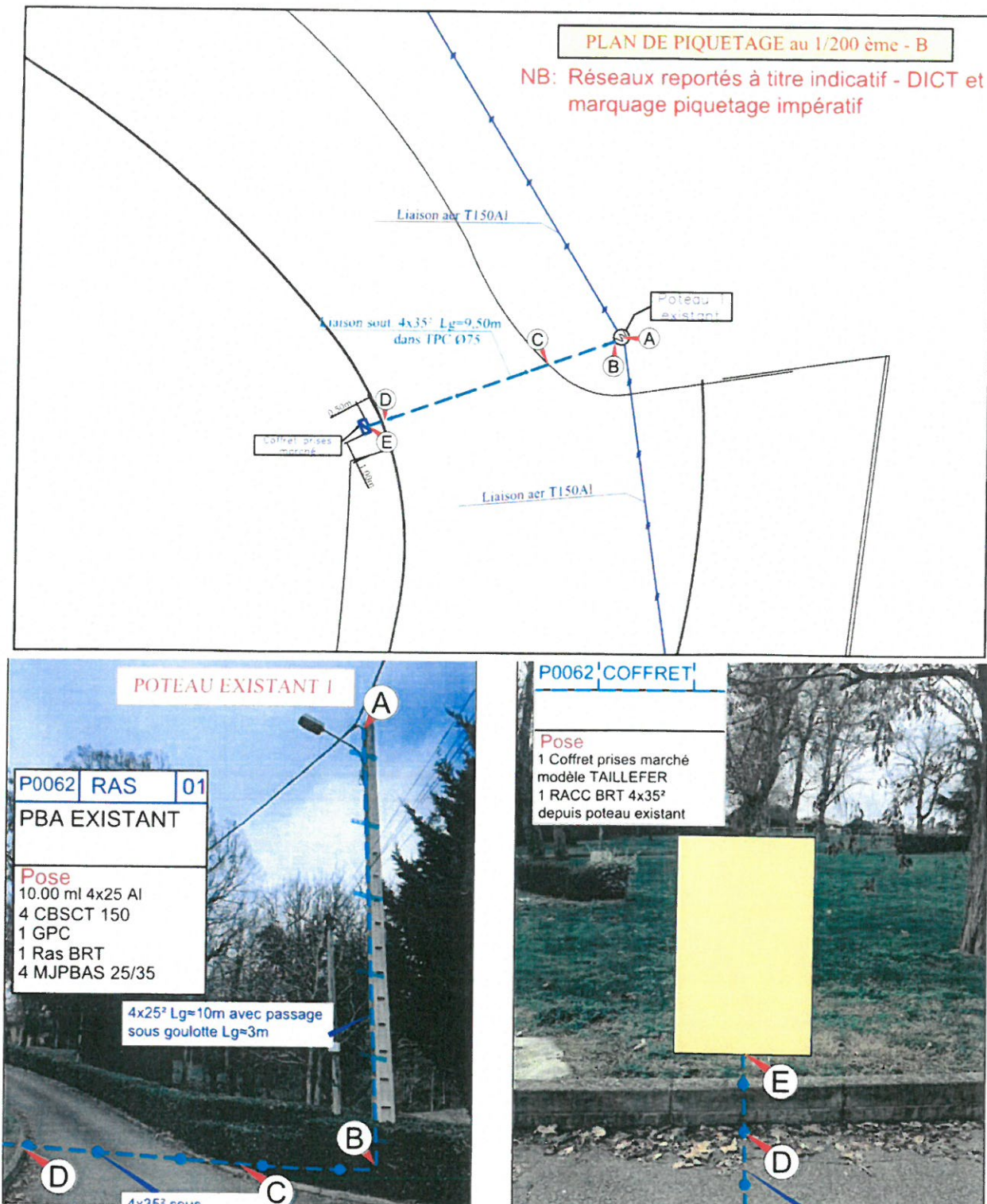
À l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix des entreprises.



## 9 – Mise en place d'un coffret prises marché devant le groupe scolaire :

M. PASIAN présente la projet de fourniture et pose d'un coffret prises marché devant le groupe scolaire équipé de 4 prises de courant monophasées (16 A) et d'une prise de courant triphasée (32 A) avec protections par disjoncteurs différentiels 30 mA. Ce coffret servira a alimenter le théâtre de verdure et les différents équipements qui seront utilisés lors des représentations : audio, éclairage, ...

Le coût est de 4 102 €. Le montant de la part restant à la charge de la commune s'élève à 1 158 €.

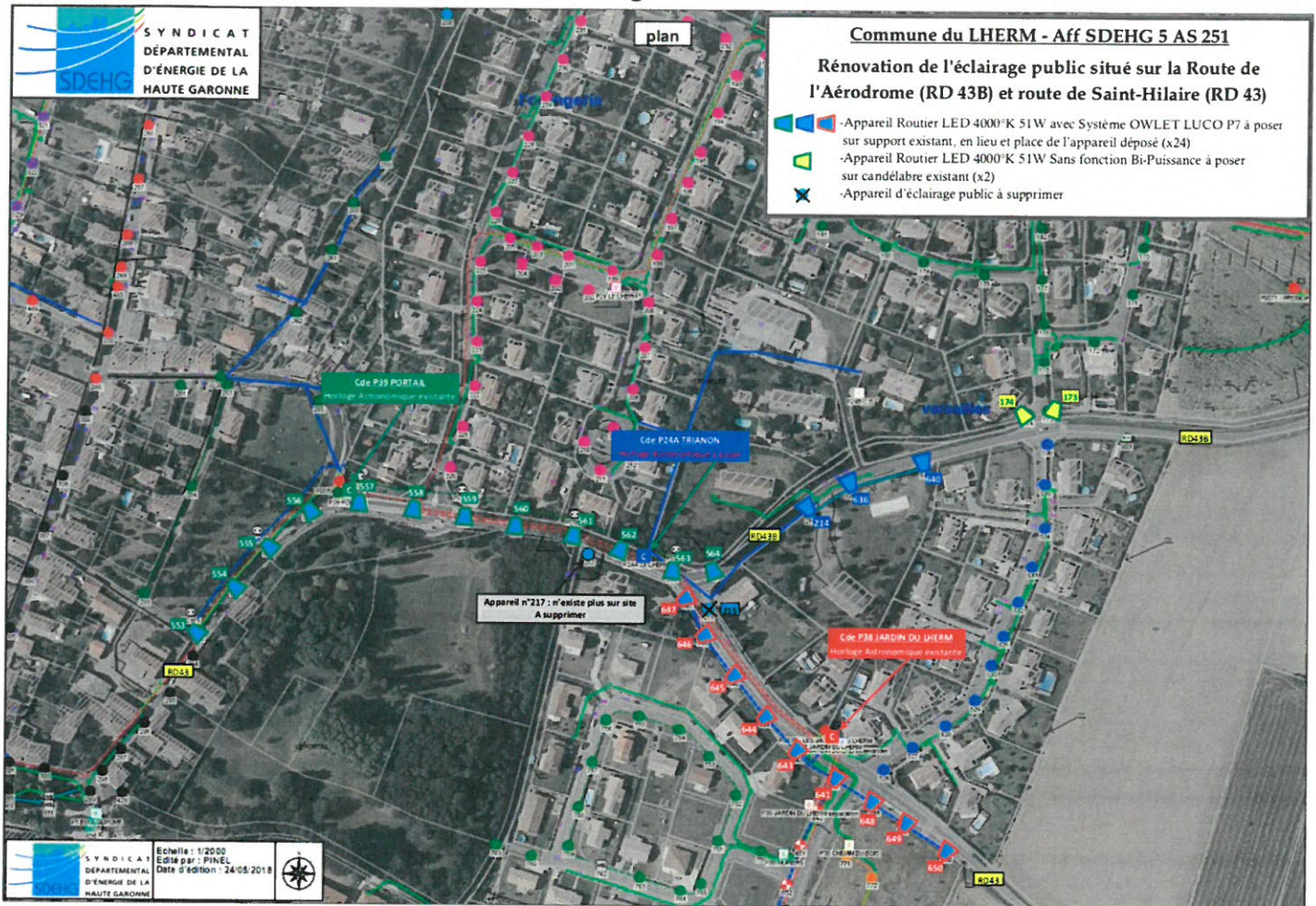


À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'engager ces travaux.



## 10 – Rénovation de l'éclairage public du centre bourg situé sur la Route de l'Aérodrome (RD 43B) et route de Saint-Hilaire (RD 43) (référence 5 AS 251) :

M. PASIAN présente le projet de rénovation de l'éclairage public de la route de la Route de l'Aérodrome (RD 43B) et route de Saint-Hilaire (RD 43) en centre bourg.



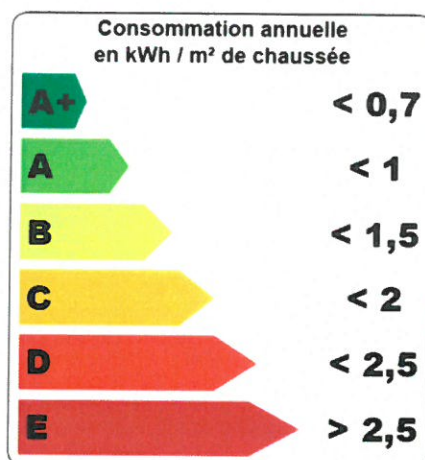
Il s'agit de la première tranche de travaux avant la rénovation du centre bourg qui sera lancée au dernier trimestre. Quelques détails techniques demeurent, concernant l'éclairage des façades de l'église et du monument aux morts.

En attendant de finaliser cette étude, il est proposé de rénover l'éclairage des routes de St Hilaire et de l'avenue de Versailles / RD43b constitué de 14 lampes de 250W, 9 lampes de 150 W, 4 lampes de 100 W qui seront remplacées par 26 appareils LED Comatelec Ampera de 51 W.



La puissance consommée par cette installation passera de 4750 W à 1326 W. Le coût annuel en électricité de cette nouvelle installation est estimé à 585 € TTC/an. L'économie théorique engendrée est ainsi de 2 454 € TTC/an pour un gain en énergie de 82%. La consommation d'énergie sera de 0,30 kWh/m<sup>2</sup>, ce qui permet d'obtenir un classement en catégorie A+ suivant le graphique ci-après :





Mme BRETOS demande si les appareils seront les même que ceux posés route de Saint-Hilaire qu'elle trouve éblouissants. M. PASIAN indique qu'effectivement le faisceau LED étant très directif et les consoles n'ayant pas été remplacées, les appareils n'ont pas été posés à l'horizontale. Il convient que l'éclairage est de ce fait un peu éblouissant. On peut néanmoins envisager de faire modifier l'inclinaison de quelques degrés vers l'horizontale pour atténuer l'effet d'éblouissement.

M. MICLO demande s'il est prévu de rénover l'éclairage du parking du collège. M. PASIAN précise que cela n'a pas encore été prévu dans l'étude en cours mais que cela fera partie de l'étude qui sera menée pour 2019. Effectivement, le secteur du collège est le deuxième poste de consommation d'électricité pour l'éclairage de la commune. Cependant, ce réseau est connecté à la route départementale, et la commune ayant fait le choix de conserver les axes départementaux allumés toute la nuit il est difficile d'éteindre le parking du collège sans modifier les câblages et ré-ouvrir les routes.

TVA récupérée par le SDEHG :	6 063 €
Part SDEHG :	24 640 €
<b>Part communale :</b>	<b>7 797 €</b>
Coût total des travaux :	38 500 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'engager ces travaux de rénovation du réseau d'éclairage public.

### 11 – Question diverses :

1- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CC Cœur de Garonne envisage d'organiser le dimanche 15 juillet 2018 à Lherm une balade contée avec une exposition de photos ancienne et de jeux en bois.

A 19h00, restauration et buvette seront proposées. Un concert de Salsa Roots se tiendra à 20h00.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour accueillir cette manifestation organisée dans le cadre du festival Cœur Estival.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'accueillir cette manifestation.

2- M. le Maire invite les conseillers municipaux à proposer, lors du prochain Conseil Municipal, un nom à l'impasse qui desservira le nouveau lotissement sis avenue de Gascogne, à proximité de la rue de Guyenne.

3- M. BRUSTON qui participait ce jour à une réunion sur la restitution des audits énergétiques du gymnase et de la salle polyvalente avec le SDEHG, a été informé que le SDEHG subventionnait à 50% les radars pédagogiques.

4- M. BRUSTON avait posé la question de l'insertion dans le PLU de règlement permettant d'augmenter de 30% l'emprise au sol, en contrepartie d'un certain nombre de dispositions plus performantes au niveau énergétique. Le cabinet ARTELIA a répondu qu'il s'agissait là d'un choix politique de la municipalité. La commission urbanisme a finalement décidé, dernièrement, de ne pas prendre en compte ces éléments. M. BRUSTON regrette ce choix. La restitution d'un rapport concernant l'assainissement et le pluvial étant retardée, il aurait peut-être été envisageable de prendre du temps pour ajouter ces dispositions dans le PLU.

Mme SOBIERAJEWICZ répond que si ce règlement était ajouté, le cabinet ARTELIA craignait d'allonger les délais et de décaler encore l'arrêt du PLU d'au moins 3 mois. Mme BOYÉ précise que cette décision n'a jamais été prise en commission urbanisme alors que la question a été soulevée à plusieurs reprises. Mme SOBIERAJEWICZ répond que le cabinet ARTELIA a précisé que ce genre de règlement ne concerne que peu de constructions. Mme BOYÉ reconnaît que les constructions très sobres en énergie coûtent bien plus cher, que les constructions plus traditionnelles, cependant, le bonus de constructibilité est un outil permettant de s'inscrire en faveur de la transition énergétique et de favoriser les bâtiments exemplaires. Mme BOYÉ ne voit pas ce qui serait compliqué dans la mise en œuvre de cette bonification de constructibilité. M. BRUSTON approuve les propos de Mme BOYÉ et rappelle ceux de M. le Maire qui proposait d'intégrer ce bonus de constructibilité si le rapport du schéma directeur du pluvial et de l'assainissement n'était pas livré à temps.

M. le Maire reconnaît que cette question a été posée à deux ou trois reprises sans qu'aucune réponse n'ait été donnée. Il précise également que si les études du schéma directeur du pluvial et de l'assainissement ne sont pas restituées à temps le PLU de la commune sera encore retardé.

Mme SOBIERAJEWICZ souligne que de nombreux Lhermois attendent impatiemment que ce PLU soit enfin figé. M. BRUSTON considère qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le PLU mais simplement d'intégrer quelques éléments réglementaires. Mme BOYÉ précise que Mme BAILLACHE a été interpellée par écrit à ce sujet il y a plus d'un an.

M. le Maire craint que les retards accumulés ne permettent pas d'arrêter le PLU avant 2019. Il demande à Mme SOBIERAJEWICZ de mettre la pression sur les organismes chargés de fournir les études sur le pluvial et l'assainissement pour obtenir les études avant le mois de juillet. M. le Maire indique avoir pris la décision d'arrêter le PLU en juillet si toutes les études sont restituées à temps. Dans le cas contraire de nouvelles discussions pourraient être envisagées, mais il considère que l'introduction de ce bonus de constructibilité reste anecdotique.

5- Mme MERCI demande si la MJC a été prévenue du réaménagement de la cour de l'école. Mme SOBIERAJEWICZ indique que ce sera fait.

6- Mme MERCI tient à rappeler les excellents résultats du collège Flora Tristan de Lherm qui obtient la note de 16,5/20 dans le dernier classement national des collèges, qui compare les taux de réussite des élèves dans l'épreuve du Brevet des Collèges.

7- M. MICLO fait part d'une communication du département de la Haute-Garonne qui annonce l'arrivée du Haut-Débit à Lherm d'ici 3 semaines.

8- M. CHAUDRON demande ce qui a été fait au niveau du skatepark qui est inondé à chaque épisode pluvieux. M. le Maire répond que rien n'a été fait. M. PASIAN invite M. CHAUDRON à étudier une solution et solliciter des devis auprès d'entreprises.

9- M. CHAUDRON demande si une solution a été étudiée pour lutter contre les déjections canines. Il avait proposé de mettre en place des distributeurs de sachets à déjections canines. M. le Maire répond que rien n'a été fait, que cela incombe aux propriétaires des animaux et il invite M. CHAUDRON à solutionner le problème et à proposer des solutions qu'il pourra présenter au Conseil Municipal.



10- M. CHAUDRON constate qu'il y a énormément d'herbe dans le village et demande s'il on ne peut pas utiliser exceptionnellement des produits phytosanitaires pour remédier à cette situation certainement liée à un printemps extrêmement pluvieux.

Mme BOYÉ a constaté qu'il y avait effectivement beaucoup d'herbe mais rappelle que l'usage des désherbants est désormais interdit et que c'est le « zéro phyto » qui s'impose dans les collectivités. M. PASIAN constate effectivement que l'herbe pousse partout y compris entre les enrobés et bordures de trottoirs dans des secteurs plutôt récents. Le seul moyen d'y remédier est d'avoir recours à du désherbage mécanique, cependant le linéaire à traiter est très conséquent. M. BRUSTON indique que M. DEGEILH a reçu un nouveau matériel qu'il va utiliser très prochainement. Les résultats obtenus dans les allées du cimetière sont plutôt satisfaisants. M. CHAUDRON a également constaté ces bons résultats mais déplore que l'on ne puisse pas utiliser un produit phytosanitaire de substitution.

11- M. BRUSTON propose de commander pour la commune le kit de présentation sur la transition énergétique proposé par le Département (Syndicat Haute-Garonne Environnement). Il conviendrait d'identifier les dates idéales, la durée et les publics qui pourraient être sollicités.

### **Prochaine réunions**

Réunion exécutif municipal 14 juin 2018 à 21h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,  
Frédéric PASIAN

Le Maire,  
Jean AYCAGUER

